

ASSOCIATION OBSERVATOIRE PHAROS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

ANDRE & ASSOCIES

Etablissement principal : 23, rue Etienne Marcel – 75001 Paris
Siège social : 18 rue Buffon – 21200 Beaune
S.A.S. au capital de 525 000 € - SIRET 418 147 757 00078 – RCS Paris
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Dijon

OBSERVATOIRE PHAROS

Association loi 1901

Siège social :
6 rue Lhomond
75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

À l'assemblée générale de l'association Observatoire PHAROS,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OBSERVATOIRE PHAROS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note Règles et méthodes comptables, Informations générales complémentaires, de l'annexe des comptes annuels.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les frais de recherche et développement immobilisés à l'actif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association Observatoire PHAROS.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À PARIS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
LE DIX-NEUF JUIN

Le Commissaire aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES



Armel CHEVRIAUT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	46 336.90	46 336.90				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	4 202.71	4 202.71		604.09	604.09	100.00
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées				10 000.00	10 000.00	100.00
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	50 539.61	50 539.61		10 604.09	10 604.09	100.00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				230.00	230.00	100.00
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	14 389.66		14 389.66	33 328.83	18 939.17	56.83
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	52 100.80		52 100.80	226 046.98	173 946.18	76.95
	Charges constatées d'avance (2)	1 995.00		1 995.00	3 945.00	1 950.00	49.43
	Total II	68 485.46		68 485.46	263 550.81	195 065.35	74.01
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		119 025.07	50 539.61	68 485.46	274 154.90	205 669.44	75.02

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	50 000.00	50 000.00		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	150 000.00	150 000.00		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	392 195.78	339 490.90	52 704.88	15.52
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	42 349.08	52 704.88	95 053.96	180.35
	Situation nette (sous total)	149 846.70	192 195.78	42 349.08	22.03
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	149 846.70	192 195.78	42 349.08	22.03
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	82 261.01	282 963.21	200 702.20	70.93
PROVISIONS	Total II	82 261.01	282 963.21	200 702.20	70.93
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
DETTE (I)	Total III				
DETTE (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	101 275.40	101 275.40		
	Emprunts et dettes financières diverses		10 000.00	10 000.00	100.00
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 064.97	47 380.54	40 315.57	85.09
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	27 730.78	24 731.53	2 999.25	12.13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
DETTE (I)	Total IV	136 071.15	183 387.47	47 316.32	25.80
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	68 485.46	274 154.90	205 669.44	75.02

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	400.00		421.55		21.55	5.11
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Patrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	8 452.45		3 023.33		5 429.12	179.57
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	157 282.59		553 512.51		396 229.92	71.58
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 000.00				10 000.00	
Utilisations des fonds dédiés	282 963.21		61 141.00		221 822.21	362.80
Autres produits	128 309.36		48 979.74		79 329.62	161.96
Total I	587 407.61		667 078.13		79 670.52	11.94
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	89 813.15		61 424.02		28 389.13	46.22
Aides financières	147 630.56		203 954.31		56 323.75	27.62
Impôts, taxes et versements assimilés	314.52		834.05		519.53	62.29
Salaires et traitements	148 822.65		121 478.59		27 344.06	22.51
Charges sociales	59 307.78		45 773.52		13 534.26	29.57
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	604.09		825.34		221.25	26.81
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	82 261.01		282 963.21		200 702.20	70.93
Autres charges	22 260.02		2 569.06		19 690.96	766.47
Total II	551 013.78		719 822.10		168 808.32	23.45
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	36 393.83		52 743.97		89 137.80	169.00

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation	774.54		46.93		727.61	NS
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	10 000.00				10 000.00	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	10 774.54		46.93		10 727.61	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change			7.84		7.84	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV			7.84		7.84	100.00
2. Résultat financier (III-IV)	10 774.54		39.09		10 735.45	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II-III-IV)	47 168.37		52 704.88		99 873.25	189.50
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	15 180.71				15 180.71	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	15 180.71				15 180.71	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	20 000.00				20 000.00	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	20 000.00				20 000.00	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	4 819.29				4 819.29	
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	613 362.86		667 125.06		53 762.20	8.06
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	571 013.78		719 829.94		148 816.16	20.67
5. EXCEDENT OU DEFICIT	42 349.08		52 704.88		95 053.96	180.35

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	5 860.30		42 988.50		37 128.20	86.37
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	5 860.30		42 988.50		37 128.20	86.37
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	5 860.30		42 988.50		37 128.20	86.37
TOTAL	5 860.30		42 988.50		37 128.20	86.37

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2022	12	Exercice N-1	31/12/2021	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	128 709.36	128 309.00		49 401.29	48 980.00	
1.1 Cotisations sans contrepartie	400.00			421.55		
1.2 Dons, legs et mécénat						
- Dons manuels						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	128 309.36	128 309.00		48 979.74	48 980.00	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	173 237.84			553 559.44		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie	157 282.59			553 512.51		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	15 955.25			46.93		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	8 452.45			3 023.33		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	20 000.00					
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	282 963.21			61 141.00		
TOTAL	613 362.86	128 309.00		667 125.06	48 980.00	
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	367 158.00			384 379.00		
1.1 Réalisées en France	105 768.00			239 762.00		
- Actions réalisées par l'organisme	105 768.00			239 762.00		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger	261 390.00			144 617.00		
- Actions réalisées par l'organisme	261 390.00			144 617.00		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	120 991.00			51 662.00		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	604.09			825.34		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	82 261.01			282 963.21		
TOTAL	571 014.10			719 829.55		
EXCEDENT OU DEFICIT	42 348.76	128 309.00		52 704.49	48 980.00	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 860.30		42 988.50	
Bénévolat	5 860.30		42 988.50	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	5 860.30		42 988.50	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 13
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	14
Informations générales complémentaires	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	16
Tableau de variation des fonds propres	17
Tableau de variation des fonds dédiés	18
Etat des provisions	19
Etat des échéances des créances et des dettes	19
Autres immobilisations incorporelles	19
Evaluation des immobilisations corporelles	19
Evaluation des amortissements	20
Evaluation des créances et des dettes	20
Dépréciation des créances	20
Disponibilités en Euros	20
Produits à recevoir	20
Charges à payer	20
Charges et produits constatés d'avance	20
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	21
Valorisation des contributions volontaires	21
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	22

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 68 485.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 587 407.61 Euros et dégageant un excédent de 42 349.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social de l'entité :

L'observatoire Pharos est une association française indépendante et pluraliste de contextualisation des réalités culturelles et religieuses qui agit pour un monde où la diversité culturelle et religieuse est une richesse et non un facteur de violence, d'exclusion ou de repli identitaire, où chaque personne dans sa société est respectée dans son intégrité et participe au bien commun.

Nature et Périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'Observatoire doit délivrer une information fiable sur les tensions culturelles et religieuses, accompagner les acteurs de la cohésion sociale et de la paix, et, promouvoir le pluralisme culturel et religieux, projet de société. Elle apporte un éclairage sur les terrains de conflits, réalise des activités d'intermédiation et de conseil en politiques publiques, du soutien et des formations aux acteurs de la société civile sur le terrain. L'association est à l'écoute des victimes.

Moyens mis en oeuvre :

L'Observatoire Pharos agit sur le terrain au plus près des lignes de fractures avec ses partenaires locaux, particulièrement auprès des jeunes générations, pour maintenir et renforcer la cohésion sociale dans des sociétés fracturées et soutenir la liberté d'expression et de conviction.

Grâce à son réseau international d'une cinquantaine d'Observateurs, de chercheurs et d'étudiants, l'Observatoire Pharos alimente une veille continue rendant compte de la complexité des situations conflictuelles à caractère culturel ou religieux sur tous les continents. Ces analyses donnent lieu à des publications, tables rondes et colloques pour éclairer les décideurs politiques et économiques.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'observatoire Pharos en 2022 c'est 585 K€ de budget géré , 18 nouveaux observateurs juniors, des projets déployés dans 8 pays le Baromètre du pluralisme culturel et religieux finalisé, 4 salariés permanents, 74 membres bénévoles.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Fonds dédiés :

Les ressources externes obtenues (dons, subventions), affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et subventions reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Continuité d'exploitation :

Concernant la continuité d'exploitation, l'association présente à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2022 des fonds associatifs négatif à (150 K€).

Le budget pour l'exercice 2023 approuvé en conseil d'administration du 6 juin 2023 présente un léger excédent de 4K€ qui devrait venir améliorer les fonds associatifs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

d'autant.

Parallèlement, l'association travaille avec ses partenaires (notamment l'Ouvre d'Orient) à une restructuration de ses dettes financières (plus particulièrement sur un rééchelonnement des annuités d'emprunts).

De plus, l'association veille à l'amélioration de son outil de gestion et de suivi des projet (financements reçus, imputation des coûts directs et indirects). Ainsi, elle est à même de pouvoir mieux répartir ses coûts, mieux mobiliser les financements dédiés reçus, et veiller au cadencement des encaissements. Elle entretient des relations de confiance avec ses bailleurs. Le budget 2023 prévoit des financements de projets pour 471 K€

Enfin, sa gouvernance recourt à une politique de recherche de mécénats. Le budget pour l'exercice 2023 prévoit 140 K€ à ce titre.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	46 337		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			
TOTAL	7 656		
Autres participations			
TOTAL	20 000		
TOTAL GENERAL	73 993		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			46 337	46 337
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 454	4 203	4 203
TOTAL		3 454	4 203	4 203
Autres participations		20 000		
TOTAL		20 000		
TOTAL GENERAL		23 454	50 540	50 540

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	46 337			46 337
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 052	604	3 454	4 203
TOTAL	7 052	604	3 454	4 203
TOTAL GENERAL	53 389	604	3 454	50 540

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	604				
TOTAL	604				
TOTAL GENERAL	604				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	50 000				50 000
Fonds propres avec droit de reprise	150 000				150 000
Report à nouveau	339 491-	52 705			392 196-
Excédent ou déficit de l'exercice	52 705-	52 705-	42 349		42 349
Situation nette	192 196-		42 349		149 847-
TOTAL I	192 196-		42 349		149 847-

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	282 963	30 000	230 702			82 261	82 261
Pôle recherche	67	30 000	67			30 000	30 000
Actions Cameroun	27 132		27 132				
Actions Sahel	206 418		154 157			52 261	52 261
Pôle Veille	49 346		49 346				
TOTAL	282 963	30 000	230 702			82 261	82 261

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	10 000		10 000		
Sur comptes clients	10 000		10 000		
TOTAL	20 000		20 000		
TOTAL GENERAL	20 000		20 000		
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			10 000		
financières			10 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	14 390	14 390	
Charges constatées d'avance	1 995	1 995	
TOTAL	16 385	16 385	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	101 275	15 000	61 275	25 000
Fournisseurs et comptes rattachés	7 065	7 065		
Personnel et comptes rattachés	12 507	12 507		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 643	14 643		
Autres impôts taxes et assimilés	581	581		
TOTAL	136 071	49 796	61 275	25 000

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Site internet	46 337	3.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	14 390
Total	14 390

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 065
Dettes fiscales et sociales	16 007
Total	23 072

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 995
Total	1 995

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Information sur les montant concours publics, subvention d'exploitation et d'investissement reçus dans l'exercice (Art 431-9 du règlement 98-06) :

Subvention d'exploitation :

Agence Française de Développement :

2021 : 262 500 € dont 187 658 € non utilisés reportés sur 2022 en fonds dédiés

2022 : 0 € et 187 658 € de report de fonds dédiés 2021 dont 43 929 € reportés sur 2023 en fonds dédiés.

Valorisation des contributions volontaires

Le secrétariat, soutien logistique à l'occasion d'événements est valorisé sur la base du smic horaire brut (10,27 € au 31 décembre 2022 hors charges patronales) pour une heure de travail peu qualifié.

La gestion de base de données, organisation de réunions et les travaux de comptabilité sont valorisés sur la base horaire de deux smic brut, soit 20,54 € pour une heure de travail nécessitant une compétence particulière.

Le conseil, la conception de projets, la participation aux Conseil d'Administration de l'association, au Conseil d'Orientation et au Comité éditorial de l'Observatoire sont valorisées sur la base de trois smic horaire soit 30,81 € pour une heure de travail "d'expert".

Le bénévolat dit « de direction », correspondant à l'engagement des dirigeants bénévoles pour leurs fonctions administratives (Président, trésorier, participants à l'AG) n'est pas valorisé.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

ANDRE & ASSOCIES

Etablissement principal : 23, rue Etienne Marcel – 75001 Paris
Siège social : 18 rue Buffon – 21200 Beaune
S.A.S. au capital de 525 000 € - SIRET 418 147 757 00078 – RCS Paris
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Dijon

OBSERVATOIRE PHAROS

Association loi 1901

Siège social :
6 rue Lhomond
75005 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

À l'assemblée générale de l'association Observatoire PHAROS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 612-7 du code de commerce.

FAIT À PARIS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
LE DIX-NEUF JUIN

Le Commissaire aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a small dot.

Armel CHEVRIAUT